

Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo
Band: - (2023)
Heft: 43

Artikel: Les cantons pilotes pour l'introduction du modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV version 1.0 sont désignés
Autor: Grütter, Christian
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1046301>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les cantons pilotes pour l'introduction du modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV version 1.0 sont désignés

Des cantons pilotes sont prévus pour l'introduction du nouveau modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV version 1.0. Ils endossent un rôle important, si bien que l'on doit se poser les questions suivantes: que recouvre exactement la notion de «canton pilote»? Quelles tâches lui incombent et quels cantons ont été sélectionnés?

Si vous vous intéressez à l'aviation, vous savez que tout atterrissage réussi (y compris un atterrissage forcé) est parfaitement planifié et suit scrupuleusement le protocole (concept) prédéfini. Il en va de même de l'introduction du modèle de géodonnées DMAV version 1.0 dont la phase d'introduction débute en 2024.

Concept d'introduction de DMAV version 1.0

Le service spécialisé Direction fédérale des mensurations cadastrales (service spécialisé de la Confédération) a élaboré un concept¹ pour l'introduction du modèle de géodonnées DMAV version 1.0 qui a fait l'objet de discussions avec la commission technique de la Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre (CoTec). Ce concept d'introduction fournit des renseignements concernant:

- les caractéristiques du modèle de géodonnées DMAV version 1.0,
- les travaux préparatoires en amont de l'introduction de DMAV version 1.0,
- le volet opérationnel de l'introduction de DMAV version 1.0,
- les mesures d'ordre organisationnel et
- le financement du changement de modèle de données.

Le concept d'introduction est conçu comme une sorte de check-list et s'adresse en premier lieu aux services cantonaux du cadastre, lesquels sont compétents pour le volet opérationnel de l'introduction du modèle de géodonnées DMAV version 1.0.

Qu'est-ce qu'un canton pilote? Quelles tâches lui incombent?

Les cantons pilotes constituent une composante importante de l'introduction du modèle de géodonnées DMAV version 1.0. Avant l'introduction du modèle à l'échelle nationale, ses conséquences sur l'organisation de la mensuration officielle doivent être examinées au moyen de projets pilotes:

- Quelles précisions ou quels compléments faut-il apporter dans le concept d'introduction?
- De quelles adaptations le modèle de géodonnées DMAV version 1.0 a-t-il besoin?

- Comment DMAV version 1.0 interagit-il avec CheckDMAV et le convertisseur de données MD.01-MO-CH?
- Quelles sont les conséquences du passage au nouveau modèle sur l'organisation de la mensuration officielle et les systèmes périphériques?
- Comment procéder au changement de modèle de manière aussi rationnelle et efficace que possible?

C'est pour répondre à ces questions cruciales que le service spécialisé de la Confédération lance des projets dits pilotes. Les cantons ont ainsi eu jusqu'à fin septembre 2023 pour faire acte de candidature et endosser ainsi le rôle de canton pilote pour les projets proposés.

Au préalable, le service spécialisé avait notamment défini les exigences suivantes, à respecter par les projets pilotes²:

- les données de la mensuration officielle sont disponibles dans le périmètre du projet en étant exemptes de toute erreur,
- les fournisseurs de solutions logicielles mises en œuvre en Suisse sont tous ou presque tous impliqués dans des projets pilotes,
- le périmètre d'un projet pilote contient les données de la mensuration officielle d'au moins une commune et de tout un canton au maximum.

Quels sont les cantons pilotes?

Treize cantons avaient répondu à l'appel à candidature pour devenir canton pilote. Autrement dit, un canton sur deux souhaite tester l'introduction de DMAV version 1.0. Le service spécialisé a choisi pour l'introduction du DMAV version 1.0:

- canton d'Argovie
- canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
- canton de Berne
- canton de Fribourg
- canton de Genève
- canton de Saint-Gall
- canton de Soleure
- canton d'Uri
- canton de Zoug

¹ Disponible à partir de décembre 2023 sous cadastre.ch/dmav

² Pour la liste complète, cf. MO-Express n° 2023/04, disponible sous cadastre.ch

Figure: l'avion photographe du service de vol en phase d'atterrissage (photo: Rolf Stucki)



Vous trouverez des informations plus précises à ce sujet dans le tableau ci-dessous.

Quid de la suite?

Les cantons pilotes élaborent un concept de mise en œuvre pour leurs projets pilotes sur la base du concept d'introduction. Celui-ci doit être présenté au service spécialisé de la Confédération d'ici le 31 mars 2024. Dès que les systèmes sont prêts, les cantons pilotes effectuent le changement de modèle pour les périmètres désignés et consignent leurs expériences dans un rapport. Le service spécialisé rassemble les rapports établis par tous les cantons pilotes et rédige un rapport d'expérience sur cette base à l'intention de tous les cantons. Cela doit permettre d'assurer le transfert des connaissances aux cantons qui n'ont pas pu faire office de pilote.

Revenons-en à l'aviation: les pilotes qui planifient leur atterrissage longtemps à l'avance et le préparent sérieusement minimisent le risque d'une surprise et le maîtrisent parfaitement. Nous pouvons en faire de même dans notre propre domaine de compétence, à savoir la géomatique, en commençant dès maintenant à préparer le changement de modèle. Je suis convaincu, en ma qualité de responsable du programme DMAV, que nous allons réussir un bon atterrissage.

Christian Grütter, ing. géom. brev.
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern
christian.gruetter@swisstopo.ch

Tableau: Aperçu des cantons pilotes sélectionnés

Canton pilote	Nombre de communes impliquées	Systèmes de la MO
Argovie	29	AutoCAD MAP 3D et ESRI/ArcGIS
Appenzell Rhodes-Intérieures	5 (canton entier)	ESRI/ArcGIS
Berne	16	AutoCAD MAP 3D, ESRI/ArcGIS et GEOS Pro
Fribourg	127 (canton entier)	AutoCAD MAP 3D
Genève	45 (canton entier)	ESRI/ArcGIS
Saint-Gall	15	AutoCAD MAP 3D, ESRI/ArcGIS et GEOS Pro
Soleure	13	ESRI/ArcGIS, rmData et Opensource
Uri	19 (canton entier)	ESRI/ArcGIS
Zoug	11 (canton entier)	GEOS Pro et Opensource